



Semaine 34 Du 16 au 22 Août 2020

La e-letter est dédié à la mémoire de :
Fredj ben Chlomo BENISTI, niftar le 27 Av 5742

ROCH HODECH ELOUL

Jeudi 20 et Vendredi 21 Août 2020

ATTENTION

OUVERTURE DE LA SYNAGOGUE A PARTIR DE CE CHABBAT

« CHOFTIM »



Chabbat Choftim

Vendredi 21 Août 2020

Entrée Chabbat : 20h36
Min'ha suivi d'Arvith à 19h30

Samedi 22 Août 2020

Cha'harit à 09h30 (Odou)
Hapftara : Gabriel Samuel

Sortie de Chabbat : 21h43

Dimanche 23 Août

(Synagogue de Blanc Mesnil)
Seli'hot à 07h00)

Cha'harit à 08h00

LA PARACHA EN BREF

Choftim - en bref (Deutéronome – tiré du site Torah-box)

Moché transmet le commandement de nommer des Juges et des officiers chargés de mettre en application les décisions de justice de ces derniers. « Justice, Justice, vous rechercherez », leur demande-t-il. Les Juges doivent fuir à l'extrême toute forme de corruption et de favoritisme. Les crimes doivent être étudiés avec méticulosité et la preuve apportée par un minimum de deux témoins pour qu'il puisse y avoir sanction. Dans chaque génération, des Sages seront chargés d'étudier les nouveaux cas se présentant et de déterminer de quelle manière les lois de la Torah doivent s'appliquer : « Selon la loi qu'ils vous enseigneront, et le jugement qu'ils établiront, tu devras agir ; tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront, ni à droite, ni à gauche. » La Sidra de Choftim inclut aussi l'interdiction de l'idolâtrie et de la sorcellerie, les lois concernant la nomination d'un roi et celles concernant la nécessité de désigner des villes de refuges : ces dernières serviront de protection à celui qui aura tué involontairement. Nous trouvons aussi les lois associées aux conditions dans lesquelles le peuple devra partir en guerre et ceux qui en seront exemptés : celui qui vient de se marier, celui qui vient de construire sa maison, et celui qui vient de planter une vigne. Est aussi exempt celui « qui craint (le combat) et qui a le cœur tendre ». Nous avons aussi le devoir d'appeler à la paix avant de partir en guerre, et nous avons l'interdiction de procéder à la destruction de toute chose de valeur inutilement, notamment l'arbre, auquel la Torah compare l'homme. La Sidra se conclut avec les lois de la génisse abattue (Egla Aroufa). Cette génisse devra être abattue lors d'un cérémonial particulier lorsqu'on trouve le cadavre d'une personne assassinée sans que l'on ait retrouvé le meurtrier. Par cette cérémonie, les Sages et la communauté exprimaient leur responsabilité éventuelle pour n'avoir pas su éviter qu'une telle situation ne se produise.